

BON VOISINAGE

*Conseils pour un
été serein*

NOTRE DOSSIER

*La gestion des
espaces verts*

POLICE

*Les disparitions de
seniors*

**SENNE ET
CARRIÈRES**

*Le journal du
Centre culturel*



Rebecq à la Une

Juin n° 44

Le mot du Député-Bourgmestre



Avec l'arrivée de l'été, nombre d'entre vous profiteront des joies du soleil et du jardin.

Si le temps le permet, les barbecues, les piscines, le jardinage, feront leur retour. Pour que l'été se déroule en toute harmonie, nous vous proposons dans ce numéro quelques conseils de bon voisinage, afin de profiter des beaux jours dans le respect de tous.

Les vacances scolaires sont l'occasion pour nos enfants de participer à des activités ludiques de qualité, qu'il s'agisse des plaines communales ou des stages sportifs, organisés par exemple par le Hall Omnisports ou les équipes du Tennisland dont je tiens à souligner le professionnalisme, après avoir dû faire face à l'incendie criminel d'une partie des installations. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'accueil de la Maison communale (067/28.78.11) afin de connaître l'ensemble des activités disponibles pour petits et grands.

Avec une pensée pour tous les étudiants qui terminent leurs examens en ce mois de juin et à qui je souhaite pleine réussite de leur scolarité, je vous donne rendez-vous pour quelques moments de détente le 27 juin lors du Concerto à 5€ de la Maison de Jeunes et le 28 juin pour la traditionnelle brocante du centre de Rebecq.

Très bel été à toutes et tous !

Dimitri Legasse

BRADERIE-BROCANTE LE 28 JUIN

Compte-rendu du Conseil communal du 18 février

Information

Monsieur Dimitri Legasse signale que suite à l'intervention de Madame Ghisu-Canu lors du dernier Conseil communal relative au changement des horaires de train par la SNCB, un courrier de plainte a été envoyé. Madame Patricia Venturelli précise que les bourgmestres de la Zone de Police de l'Ouest du Brabant wallon rédigeront également un courrier commun à la SNCB.

Monsieur Hervé Meersschaut informe le Conseil que la société INTERMARCHE, qui souhaite construire un magasin à la chaussée d'Enghien a obtenu un permis d'urbanisme suite au recours qu'elle a introduit contre la décision de la Commune de Rebecq refusant ledit permis. Un courrier a été envoyé aux riverains.

Monsieur Dimitri Legasse informe le Conseil que des contrôles de vitesse ont été réalisés par la Police à la rue Trieu du Bois et à la rue du Radoux. Des contrôles complémentaires seront réalisés.

Le Conseil remet à Monsieur Miguel Roba Romao la médaille « **Carnegie Hero Fund** » afin de récompenser ses actes héroïques.

A l'unanimité, le Conseil approuve le projet de convention de concession et le projet de conditions de lancement de l'appel public et d'examen des candidatures dans le cadre de la gestion du **Hall Omnisports**.

A l'unanimité, le Conseil valide les tarifs pour l'organisation de **funérailles non confessionnelles** dans les salles communales.

A l'unanimité, le Conseil ratifie l'avenant à la Convention cadre de coopération entre le CPAS et la Régie de quartier de Tubize et la désignation de Monsieur Alain Dysseleer en tant que représentant du CPAS au sein de l'**Asbl Régie de quartier de Tubize**.

A l'unanimité, le Conseil approuve la Convention-cadre

entre la Société de logement de service public, Habitations Sociales du Roman Païs et le Plan de Cohésion Sociale, représenté par la Commune de Rebecq.

A l'unanimité, le Conseil approuve le projet d'acte et s'engage à vendre, pour quitte et libre de toutes charges hypothécaires ou autres à l'association Intercommunale coopérative **ORES-Assets** une parcelle de terrain d'une contenance de 45 centiares moyennant une redevance unique d'un euro pour l'exploitation d'une cabine de transformation d'énergie.

Par 19 OUI et 1 NON, le Conseil décide de céder l'asphalteuse et le rouleau à la commune de Ittre pour un montant de 15.000€.

A l'unanimité, le Conseil approuve le décompte final relatif aux travaux d'égouttage du **Sentier de Rebecq** au montant de 117.455,78 € HTVA.

A l'unanimité, le Conseil approuve les **marchés** suivants :

réfection de la Place du Centenaire et de la Rue de Saintes (131.078,59 € HTVA)

placement de caveaux dans les cimetières de Quenast et Bierghes (19.834,71 € HTVA)

lettrage et sablage du monument aux morts sis rue Dr Colson (6.611,57 € HTVA)

acquisition de matériel cinématographique (2.479,34 € HTVA)

désignation de bureaux d'études dans le cadre de dossiers de voirie (modification des cahiers des charges)

A l'unanimité, le Conseil ratifie la délibération décidant qu'à dater du 19/01/2015 jusqu'au 30/06/2015, il y aura 3 classes maternelles ouvertes à l'implantation de Bierghes au lieu des 2,5 prévues initialement.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2014 de la **Commission locale pour l'énergie**.

Par 11 OUI, 8 NON et 1 ABSTENTION, le Conseil arrête le nouveau **Règlement de location des logements sociaux**.

Par 11 OUI et 9 NON, le Conseil autorise le Collège à ester en Justice pour obtenir l'expulsion des locataires des logements communaux qui ne libèrent pas le bien à l'expiration de leur bail et, le cas échéant, le recouvrement de toutes sommes éventuellement dues par ces derniers au titre de loyers impayés.

A l'unanimité, le Conseil fixe le programme des examens, les modalités d'organisation, le mode de constitution du jury et des règles de cotation dans le cadre de la vacance d'un emploi de niveau A1 (échelle technique) ouvert par voie de promotion.

Questions d'actualité :

Monsieur Mahy demande où en est le projet de création d'une turbine pour installation hydro électrique sur la Senne. Monsieur Legasse répond que des crédits ont été inscrits au budget 2015 pour la désignation d'un auteur de projets chargé de faire l'étude.

Même si Madame Micheline Hayette n'avait pas signalé sa question en début de conseil, elle est autorisée à l'aborder. Celle-ci signale que la cassure de l'asphalte située route Industrielle (à la hauteur du parc à containers) est très dangereuse. Monsieur Demol répond que la route va être asphaltée et que la société Eurovia a été désignée dans le cadre de ce marché. Les travaux débuteront au printemps et en attendant les services techniques baliseront la zone dangereuse.

Compte-rendu du Conseil communal du 18 mars

Information

Des informations sont communiquées au Conseil concernant :

la tenue du 18ème Carnaval de printemps le week-end des 20, 21 et 22 mars,

le 5ème Festival des arts martiaux qui se tiendra au Hall Omnisports le samedi 21 mars,

l'organisation d'une édition 2015 du Concerto à 5€ par la MJ,

les mesures prises dans les écoles concernant l'éclipse solaire,

le lancement d'une nouvelle procédure de marché public pour les travaux d'extension de la Maison de repos,

l'obtention de subsides à l'investissement (Province du Brabant wallon) et de subsides de fonctionnement (ONE) pour une nouvelle crèche à Bierghes.

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention de mise à disposition d'immeubles communaux avec l'**asbl Rail Rebecq Rognon** pour les saisons 2015 à 2019.

A l'unanimité, le Conseil désigne Adrien Vandendorpe, en qualité de représentant du MR auprès du **Conseil de gérance** du Hall Omnisports, suite à la démission de Grégory Hautman.

A l'unanimité, le Conseil désigne Vincent Fievet, en qualité de représentant de la Commune auprès de l'Assemblée générale et du C.A. de l'**asbl Centre culturel de Rebecq**, suite à la démission de Wilfred Burie.

A l'unanimité, le Conseil fixe les conditions d'octroi des **subventions** aux sociétés et associations 2016.

Par 17 OUI et 1 ABSTENTION, le Conseil approuve le rapport d'activité 2014 du **Plan de Cohésion sociale**.

Par 17 OUI et 1 NON, le Conseil approuve le rapport financier 2014 du Plan de Cohésion sociale.

Par 17 OUI et 1 NON, le Conseil approuve la fiche descriptive du Plan de Cohésion sociale.

A l'unanimité, le Conseil approuve les **marchés** suivants :

aménagement de locaux scolaires, école de Bierghes (8.200 € TVAC)

restauration de façades, école de Bierghes (36.000 € HTVA)

placement de recouvrements de sol, école de la Ruelle Al Tache (13.100 € HTVA)

placement de recouvrements

de sol, locaux ATL aux écoles Al Tache et Montgras (7400 € HTVA)

nivellement du terrain de l'aire de jeux de Rebecq (4100 € HTVA)

pose de clôtures pare-ballons au terrain II (9.900 € HTVA)

aménagement de zones de stationnement Sentier Cliquet (10.700 € HTVA)

renouvellement du trottoir situé contre le mur d'enceinte du cimetière de Bierghes (20.650 € HTVA)

asphaltage de la cour de l'école du Montgras (39.000 € HTVA)

école de Bierghes, remplacement de menuiseries extérieures (6.750 € HTVA)

ancienne Maison communale de Bierghes, renouvellement de menuiseries extérieures (10.300 € HTVA)

désignation d'un auteur de projet pour les toitures des écoles (4.100 € HTVA)

ancienne Maison communale de Bierghes, peinture des façades (12.300 € HTVA)

A l'unanimité, le Conseil révisé le Règlement redevance sur la délivrance de documents administratifs.

Par 11 OUI et 7 NON, le Conseil établit une taxe additionnelle à la taxe régionale sur les mâts, pylones et antennes affectés à la réalisation d'une opération mobile de télécommunication.

A l'unanimité, le Conseil établit une redevance pour l'organisation de **brocantes** par l'Administration communale sur le domaine public.

Brocante Braderie Dimanche 28 juin de 8h à 18h

La traditionnelle brocante d'été de Rebecq aura lieu le dimanche 28 juin 2015.

Le prix reste inchangé : pour les Rebecquois **6 € pour ± 3m**, pour les extérieurs **12 € pour ± 3m**.

Infos : 067/28.78.11

Télévie 2015 : 10.000 €



Rebecq a une fois de plus fait preuve d'un grand élan de solidarité en récoltant 10.000 € pour le Télévie. Sous la houlette de la coordinatrice Micheline Legrain, toujours aussi dynamique et engagée, les

associations locales, les bénévoles, les écoles ont récolté cette somme en organisant de multiples activités et en vendant les produits Télévie. Les fonds récoltés permettront de faire progresser la recherche scientifique pour la vie.

Funérailles non confessionnelles

Sur base d'une circulaire de la Région Wallonne, le Conseil communal a voté une modification du Règlement de location des salles communales, permettant aux familles qui souhaitent organiser des funérailles non confessionnelles de louer, pour ce faire, une salle communale.

Tarifs de location des salles communales :

SALLE	Association Rebecquoise	Privé Rebecquois	Association non Rebecquoise	Privé non Rebecquois	Garantie locative	Café d'enterrement	Funérailles non confessionnelles
WISBECQ	150 €	275 €	450 €	550 €	125 €	125 €	125 €
QUENAST	200 €	350 €	500 €	600 €	150 €	150 €	150 €
PETIT MOULIN	100 €	175 €	300 €	400 €	100 €	75 €	75 €
VELODROME	75 €	125 €	250 €	350 €	100 €	50 €	50 €
ANCIENNE GARE	75 €	125 €	250 €	350 €	100 €	50 €	50 €

Conditions générales :

Les prix comprennent le nettoyage et l'assurance. Les consommations seront facturées après l'occupation sur base d'un relevé des compteurs (uniquement pour les salles de Wisbecq et Quenast). La garantie doit être déposée au Service Accueil en espèces. Pour les **cafés d'enterrement et les funérailles non confessionnelles**, le prix comprend l'assurance. Le nettoyage doit être effectué par le requérant. Les consommations seront facturées après l'occupation sur base d'un relevé des compteurs (uniquement pour la salle de Wisbecq et la salle de Quenast). Aucune garantie locative ne doit être déposée.

Modalités d'occupation pour les funérailles non confessionnelles :

- L'occupation permet uniquement l'organisation de cérémonies de funérailles non confessionnelles.
- L'occupation permet uniquement le laps de temps nécessaire à la cérémonie.
- Il ne pourra être fait aucun usage de la cuisine.
- Des aliments ne pourront pas être servis/consommés avant, pendant ou après la cérémonie.
- La salle ne pourra donc être utilisée d'aucune manière pour l'organisation d'un café d'enterrement. A cet effet, une autre salle devra être sollicitée.

De Fer et de Feu

On ne vous la présente plus, la fête médiévale de Rebecq revient le 1er et le 2 août 2015 pour sa 13ème édition. Lors du dernier rassemblement, plus de 5.000 personnes avaient répondu présent. L'évènement peut compter sur la participation de 45 compagnies, soit 500 médiévistes et artisans en démonstration sur le site.

Cette année, vous pourrez monter au mât de cocagne, assister à du tir d'artillerie et de trébuchet, à des duels de mercenaires mais aussi à la grande bataille !

Infos : Thierry Spiette au 0476/333.922

<http://www.deferetdefeu.be/>



Soutien de la Province pour la plantation de haies indigènes

Depuis 2005, la Province du Brabant Wallon distribue des plants d'arbres et d'arbustes indigènes pour ériger une haie diversifiée autour des habitations. À ce jour, cette opération a permis la plantation de pas moins de 30 kilomètres de haie. Cette année, la Province réitère son opération en proposant aux particuliers et aux personnes morales de droit privé la plantation d'une haie composée de la séquence de base suivante :

- Viorne obier
- Églantier
- Sureaux noirs
- Sorbiers des oiseleurs
- Groseilliers rouges
- Cornouillers sanguin
- Troène.

Pour être recevable, le projet doit présenter une haie d'une longueur comprise entre 10 et 100 mètres. **La demande doit être envoyée au Service provincial du développement territorial et environnemental pour le 31 août 2015 au plus tard par courrier à l'adresse suivante :**

Province du Brabant Wallon
Service du développement territorial et environnemental
Parc des Collines- Bâtiment Archimède
Avenue Einstein, 2 à 1300 Wavre
ou par mail à : developpementterritorial@brabantwallon.be

Signature du protocole « Disparition des seniors ».



Un protocole d'accord a été signé entre la Police, le Parquet et les Maisons de repos afin de retrouver plus rapidement des seniors qui disparaîtraient de ces établissements.

Ce 19 janvier, une réunion s'est tenue dans les locaux de la Zone de Police Ouest Brabant Wallon pour signer un protocole d'accord destiné à renforcer la coopération entre les différents partenaires impliqués dans la disparition de seniors.

Cette assemblée était composée de Patricia Venturelli (échevine déléguée à la fonction de Bourgmestre de Rebecq), des bourgmestres Michel Januth (Tubize), Ferdinand Jolly (Ittre), Alain Fauconnier (Braine-Le-Château), du Commissaire divisionnaire Yves Delmarcelle, du Magistrat de référence du Parquet du Brabant Wallon, du Chef de service de la cellule disparition de la Police fédérale mais également des neuf directeurs et directrices des Maisons de repos de l'Ouest Brabant Wallon dont la résidence d'Arenberg de Rebecq.

Les premiers instants qui suivent la disparition d'un senior sont cruciaux. Certains d'entre eux peuvent être atteints de maladie dégénérative telle que l'Alzheimer, ce qui rend la disparition inquiétante dès qu'elle est constatée. Nos seniors peuvent avoir des réactions tout à fait imprévisibles comme par exemple vouloir « rentrer chez eux » dans une maison qu'ils ont quittée depuis plusieurs années.

« Il était important que nous puissions disposer d'une bonne collaboration entre tous les services impliqués », nous confie le

Commissaire Divisionnaire Yves Delmarcelle. « *Vingt minutes après la constatation de la disparition, tous les services concernés doivent être avertis, unir leurs forces et se mobiliser pour retrouver le plus rapidement possible la personne âgée saine et sauve* ».

La difficulté était de trouver des mesures préventives qui respectaient la liberté des personnes âgées sans compromettre leur autonomie.

C'est dans cet état d'esprit que les différents partenaires ont chacun pris des mesures afin d'éviter les drames. Les maisons de repos se sont engagées à remplir une fiche « recherche de personne disparue » pour chaque personne âgée qui leur est confiée. Si une disparition devait être constatée, ce questionnaire fournira aux policiers tant locaux que fédéraux une aide précieuse pour retrouver le senior. En outre, toute une série de conseils sont donnés pour une réaction rapide de l'ensemble du personnel.



Sur le territoire de la Zone de Police, 761 personnes âgées résident dans 9 Maisons de repos. Chaque année, environ 15 disparitions inquiétantes sont signalées à la Zone de Police Ouest Brabant Wallon dont 1 au moins concerne une personne âgée vivant en Maison de repos.

Quelques conseils pour un été en harmonie

Le beau temps s'installe et annonce doucement l'été. Voici quelques rappels avisés du Règlement général de Police afin que vous et vos voisins passiez un bel été en harmonie.

1. Tondre sa pelouse est interdit entre 20 heures et 8 heures et les dimanches et jours fériés avant 10 heures et après 12 heures.

Article 18 – Bruit d'appareils ou de véhicules

2.1 d'employer des tronçonneuses, appareils de pulvérisation, tondeuses à gazon, motoculteurs, appareils ou engins et jouets actionnés par moteur à explosion ou autre, en semaine, après 20 heures et avant 8 heures, et les dimanches et jours fériés, avant 10h00 et après 12h00.

2. Vous organisez une soirée chez vous, veillez à prévenir vos voisins et à diminuer le son à partir de 22 heures.

Article 16 – Tapage nocturne

Il est interdit tout bruit ou tapage nocturne de nature à troubler la tranquillité des habitants. Est visé dans le présent article tout bruit ou tapage occasionné entre 22 heures et 06 heures.

3. Le lavage de vos véhicules est interdit entre 22 heures et 6 heures ainsi qu'à moins de 10 mètres d'un point d'eau au risque de le contaminer avec des produits nocifs.

Article 29 – Nettoyage de véhicules, réparation de véhicules

2. Le lavage de véhicules privés est interdit sur l'espace public entre 22 heures et 6 heures et par temps de gel.

Article 100 – Interdictions prévues par le Code de l'eau – généralités

2. le fait de nettoyer un véhicule à moteur, une machine ou d'autres engins similaires dans une eau de surface ordinaire ou à moins de 10 mètres de celle-ci alors que le produit nettoyant est susceptible de s'y écouler sans disposer du permis d'environnement requis.

4. Veillez à ce que vos plantations ne débordent pas sur les trottoirs.

Article 53 – Entretien des plantations débordant sur la voie publique

Le propriétaire d'un immeuble et/ou son occupant et/ou celui qui en a la garde est tenu de veiller à ce que les plantations soient taillées de façon telle qu'aucune branche :

- Ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de quatre mètres et demi au-dessus du sol ;
- Ne fasse saillie sur l'accotement ou sur le trottoir, à moins de deux mètres et demi au-dessus du sol.

En aucune manière les plantations ne peuvent masquer ou gêner la signalisation routière, les câbles aériens et l'éclairage public, quelle qu'en soit la hauteur.

Ils doivent en outre se conformer aux mesures complémentaires prescrites par le Bourgmestre, lorsque la sécurité publique est menacée.

A défaut, il y est procédé d'office aux frais, risques et périls du contrevenant.

5. L'utilisation personnelle de feux d'artifices est interdite.

Article 41 – Explosifs

Sans préjudice des dispositions relatives à la législation sur les explosifs, il est défendu, sur l'espace public, d'exposer en vente, de détenir, de distribuer ou de faire usage de pétards ou de pièces d'artifice, sauf autorisation préalable et écrite du Bourgmestre.

6. Veillez à ce que vos chiens n'importent pas vos voisins par leurs aboiements.

Article 22 – Cris d'animaux

Sont interdits tous les aboiements, hurlements, cris, chants et autres émissions vocales de tout animaux susceptibles de provoquer un dérangement public.

7. Lorsque vous promenez votre chien, veillez à ramasser ses excréments et à ce qu'il ne souille pas la voie publique.

Article 84 – Responsabilité

1er. Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux sont tenus de les empêcher :

- de souiller les murs, façades, étalages, terrasses, véhicules, accotements et trottoirs ;
- d'endomager les plantations ou autres objets se trouvant sur l'espace public ;
- d'effectuer leurs besoins sur la voie publique ailleurs que dans les filets d'eau ou aux endroits spécialement prévus à cet effet.

2. les personnes qui accompagnent un chien sont tenues de faire disparaître les excréments déféqués, malgré l'interdiction faite au 1^{er} du présent article, par l'animal sur l'espace public, en ce compris les squares, les parcs, les espaces vert des avenues et les jardins publics.

Ces personnes doivent ramasser les excréments de leur chien :

- soit au moyen d'un petit sachet et selon le mode d'emploi y figurant ;
- soit de toute autre manière adéquate.

Les contrevenants sont tenus de remettre sans délai les lieux souillés en état de propreté, sans préjudice des poursuites dont ils peuvent faire l'objet.

8. Les feux sont interdits à moins de 100 mètres d'une habitation et pendant la nuit.

Article 96 – Feux

1er. Sans préjudice aux dispositions des Code rurale et forestier, il est défendu de brûler par quelques procédés que ce soit des matières inflammables, à l'exception des déchets végétaux secs, à savoir : des végétaux provenant de l'entretien, par les particuliers, de leur jardin ou provenant de l'activité agricole et suffisamment secs pour ne pas émettre de fumées provoquant un dérangement public.

2. Les feux doivent se situer à plus de 100 mètres de toute habitation, ou même à une distance supérieure lorsque les fumées ou des inconforts pour le voisinage.

3. Les feux sont interdits pendant la nuit.

En espérant que ces précautions favoriseront la bonne entente avec vos voisins et vous permettront de passer un été agréable et convivial dans notre belle commune de Rebecq !

Nos jeunes : des CRACS !

Pendant les vacances de printemps, les jeunes de la MJ, animés des valeurs véhiculées par la notion de CRACS (Citoyen Responsable Actif Critique Solidaire), ont réalisé des actions citoyennes.

Ils ont d'une part aidé les participants du potager intergénérationnel du **Conseil Consultatif Communal des Aînés** qui se situe derrière l'Eglise de Rebecq, en retournant toute la terre du potager avant la reprise de l'atelier. Cela fait déjà deux ans qu'ils viennent ainsi donner un coup de main et que les rencontres entre générations se renforcent.

D'autre part, ils ont sillonné les rues de tout le territoire communal en vue de ramasser des déchets (environ 6 sacs ont été remplis en une journée !). Les sites visités étaient notamment les plaines de jeux (Rebecq et Fair play), le parc communal, les abords de la Maison de jeunes et du Tennisland, les espaces multisports, la cité des Croix de feu, des Agaces, la zone de jeux à Wisbecq...

En outre, ces jeunes ont participé à une formation de la Croix-Rouge en vue de lancer le projet de la « **Croix-Rouge sur roues** » au sein de certains quartiers de la Commune. La Croix-Rouge sur roues est une action que la Croix-Rouge de la

Province du Brabant Wallon a lancée début 2014. Elle a pour but de se rendre directement auprès des personnes en difficulté qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas la possibilité de se déplacer vers la Croix-Rouge. Ce projet a donc une vocation sociale proche des gens. En effet, la camionnette contient tout le nécessaire afin d'aider au mieux et de manière directe les personnes qui en ont besoin, avec la distribution de colis alimentaires, de soins de « confort » prodigués par des secouristes ou tout simplement un café.



Le mot de la Présidente du CPAS



En cette fin du mois de juin, beaucoup d'étudiants terminent leur cursus avec, je l'espère, une belle réussite, promesse d'un été serein.

Les services du CPAS restent bien entendu ouverts chaque matinée durant les mois de juillet et août, de 8h45 à 11h45, et les permanences habituelles sont maintenues : logement, handicontact, pensions... Notre CPAS est accessible à tous et travaille à rapprocher les citoyens, les générations. Un beau projet que nous avons pu rendre concret, par exemple, lors du Family Day, organisé le 26 avril dernier, et qui a rencontré un beau succès, rassemblant petits et grands pour une grande fête familiale. On l'oublie parfois mais le CPAS, outre l'aide sociale bien nécessaire, gère également l'accueil des tout-petits (avec les Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance) et des aînés (avec la Maison de Repos et de Soins « la Résidence d'Arenberg »).

Au plaisir de vous rencontrer,
Sophie KEYMOLEN

Maison de repos, état d'avancement

Le 26 novembre dernier, le Conseil de l'action sociale de Rebecq attribuait le marché de travaux de rénovation et extension de la Maison de Repos & soins Résidence d'Arenberg.

En date du 27 Janvier 2015, le CPAS était avisé qu'un recours en suspension d'extrême urgence était déposé au Conseil d'Etat à l'encontre de cette décision, par un des soumissionnaires non retenus. Ce recours portait sur plusieurs points et écarterait les 3 premières firmes classées.

En effet, les deux premières auraient dû être déclarées irrégulières et écartées, car la copie complète du contrat d'assurance « TRC (tout risque chantier) » n'a pas été jointe à la soumission alors que le point 01.91 du cahier spécial des charges prévoyait que cette pièce devait être jointe « obligatoirement ».

La troisième n'avait, quant à elle, pas joint à son offre les documents relatifs au PGSS (plan général de sécurité et santé). Soit l'annexe 7 du cahier spécial des charges tel qu'exigé, sous peine de nullité absolue et elle a, par ailleurs, remplacé l'annexe 9 par son propre document non accompagné d'une attestation de conformité.

En outre, il apparaît que les documents relatifs au plan particulier de sécurité et de santé de deux sociétés n'ont pas été examinés lors de l'analyse des offres.

Le Conseil d'Etat a donné raison aux éléments avancés par la firme qui a déposé le recours et a donc suspendu notre décision.

Le service HANDICONTACT

Le service « handicontact » mis en place par le CPAS a pour but d'informer et d'orienter toutes les personnes en situation de handicap vers les services les plus aptes à répondre à leurs divers besoins. **Pour ce faire, une permanence est organisée chaque jeudi matin de 8h45 à 11h45 au service social.**

L'assistante sociale Véronique Saelens a été désignée comme « handicontact ». Son but est d'améliorer l'intégration des personnes handicapées au sein de la Commune en offrant une écoute, un soutien, une information, un accompagnement, une orientation, etc.

Sur base de ces nouveaux éléments et du fait qu'entretemps, le CPAS a reçu, de la Région wallonne, le 2 décembre 2014, un accord de principe pour la création de 15 lits Courts Séjours, le Conseil de l'action sociale, réuni le mercredi 25/02/15 a donc pris les décisions suivantes :

- renonciation de la décision d'attribution du marché du 26 novembre 2014,
- adaptation des clauses eu égard aux conclusions de la décision du Conseil d'Etat.
- modification du cahier spécial des charges en y incluant l'ensemble des travaux y compris la partie « finitions » des 15 lits Courts Séjours (le Cahier Spécial des Charges ne comportait que le gros-œuvre fermé).

C'était un contretemps en matière de délai, notre dossier retardé de plusieurs mois (relancer un marché, délai de standstill, délai administratif, d'attribution et de notification,...) mais une opportunité puisqu'au final, inclure les 15 lits Courts Séjours nous permettra de réduire le délai d'exécution de ces phases de travaux et d'engendrer des économies en temps et en dépenses notamment en ce qui concerne la révision des prix. Enfin, les travaux nous permettront d'ouvrir 19 nouvelles places d'accueil.

Les travaux sont estimés à près de 5 millions d'euros. L'extension porte sur 1650 m², la rénovation consistera, notamment en la transformation de toutes les chambres de 2 lits, situées au rez-de-chaussée, en chambres à 1 lit.

Notre assistante sociale peut vous aider notamment dans les matières suivantes : introductions de demandes d'allocations pour personnes handicapées, demande de carte de stationnement, aide pour l'aménagement de votre logement, introductions de demandes financières auprès de l'AWIPH, aide administrative, demande d'aides familiales et/ou d'aides ménagères, etc.

Notre assistante sociale se rend également à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.
Infos: 067/63.74.35.

Sour'Dimension : un service pour les personnes sourdes et malentendantes

Depuis le 1er janvier 2014, le CPAS et l'Administration communale de Rebecq ont décidé d'adhérer au projet Sour'dimension, un service créé en juin 2012 à l'initiative du CPAS de Chaumont Gistoux et qui regroupe actuellement 24 communes du Brabant Wallon.

L'objectif de Sour'dimension est d'offrir aux personnes sourdes et malentendantes, ainsi qu'à leurs proches, un accès aux services de la Commune et du CPAS. Une manière d'autonomiser ceux-ci dans le respect de leur langue et de leur culture.

Qu'il s'agisse d'une demande d'information, d'un soutien administratif ou d'une aide sociale, familiale, financière, etc, Sour'dimension propose un accueil et un accompagnement qui visent à répondre au mieux à votre demande et vos besoins.

La coordinatrice et assistante sociale, Cédrine Delforge, communique en langue des signes. Elle veille à une accessibilité maximale et est joignable par sms, par mail, par tchat ainsi que via Facebook. Elle utilise également la vidéo-conférence au travers des logiciels que sont Skype et VOO.

Pour tout renseignement, nous vous invitons à prendre contact avec Cédrine Delforge au 0479/40.00.24
mail : cedrine.delforge@publilink.be
Accès Skype (tchat ou webcam) : SourDimension
Actualité sur Facebook : SourDimension

Fête des Générations

Une belle occasion de faire la fête ensemble, le Family Day a rassemblé toutes les générations le 26 avril dernier, dans une ambiance festive.



Bonne fête, les voisins !



La Fête des voisins est une manifestation proposant aux habitants de toute la Belgique et d'Europe de partager un moment de convivialité avec leurs voisins le dernier vendredi du mois de mai. C'est aussi, pour les habitants, l'occasion d'interagir et de participer à la construction d'une Commune plus proche et plus humaine.

Votre commune a souhaité impulser la démarche auprès du plus grand nombre et inciter les habitants à prendre une part active dans ce projet. Cette année, le 29 mai, une dizaine de quartiers était concernés et les riverains ont répondu présent autour d'une soirée entre voisins. Apéros et barbecues étaient de la partie.

Les rencontres ont été aussi riches que variées. Les Rebecquois peuvent se féliciter de leur participation à ce rendez-vous citoyen unique qui œuvre dans le sens de la paix sociale ! Rendez-vous l'an prochain pour l'édition 2016...



MOBIMED : Projet pilote de mobilité citoyenne

Le 1er juillet 2015, un projet pilote de mobilité citoyenne verra le jour dans toute la Zone Ouest du Brabant-Wallon (Tubize, Rebecq, Braine-le-Château et Ittre). Ce projet, baptisé « MOBIMED » est une initiative des médecins généralistes de Tubize-Rebecq, qui bénéficie du soutien des quatre bourgmestres en accord avec la Zone de Police Ouest du Brabant-Wallon.

De quoi s'agit-il ?

Ce projet pilote vise à améliorer la qualité et la rapidité de prise en charge des citoyens dont l'état de santé nécessite des soins à domicile. Les professionnels de la santé mettent en moyenne près de dix minutes à trouver une place de parking. Imaginez ce que cela représente pour une seule journée de visite de dix patients. Concrètement, chaque citoyen ou entreprise qui le souhaite pourra, dès le 1er juillet 2015, autoriser un médecin à stationner son véhicule (uniquement durant une prestation de soins) sur une devanture de garage ou un emplacement privé.

Tout citoyen solidaire du projet, et qui souhaite contribuer à la qualité et à la rapidité des soins, est invité à se signaler soit à son médecin traitant, soit au secrétariat des médecins de Tubize-Rebecq umgtr@skynet.be, soit via le 0473/271745. Le projet repose sur une base volontaire et tout participant peut se désinscrire librement.

Le citoyen partenaire du projet MOBIMED reçoit un autocollant P+ (12cmx12cm) à apposer sur l'emplacement prêt.

Les services de Police seront informés de la liste des emplacements partenaires du projet. Pour pouvoir valablement stationner sur l'emplacement, le médecin doit apposer à son pare-brise une plaquette MOBIMED qui mentionne le numéro de téléphone où vous pouvez le joindre si vous avez impérativement besoin qu'il déplace son véhicule pendant sa prestation de soins. Celle-ci dure rarement plus de 20 à 25 minutes. Si le projet-pilote s'avère une réussite, l'initiative pourrait ultérieurement être proposée à d'autres services de soins à domicile (infirmières, kinésithérapeutes).

La Régie technique travaille pour vous

■ Aménagement de parterres (ici la Gare).



■ Aménagement de parterres (ici la rue du Radoux).



■ Création d'un escalier au terrain de foot de Rebecq.



■ Réfection de la place de Bierghes.



■ Création de fossés (ici le chemin du Flamand).



Travaux terminés :

■ **Place de Bierghes** : les travaux de réfection d'asphaltage de la place de Bierghes ont été réalisés durant le mois d'avril 2015. Les ouvriers communaux ont également réalisé de petits aménagements (peinture des barrières,...).

Travaux futurs :

■ **Route Industrielle** : les travaux de réfection d'une partie de la voie carrossable de la route Industrielle seront très certainement réalisés durant le mois de juin.

■ **Réfection de la rue Basse** : la date de début des travaux n'est pas encore connue mais les travaux d'asphaltage de la rue Basse seront réalisés avant la fin octobre 2015.

■ **Réfection de la place du Centenaire et du bas de la rue de Saintes**. L'asphaltage de la place est légèrement retardé en raison de la volonté de la SWDE et d'ORES de renouveler une partie de leurs réseaux présents sur la place. Ces impétrants commenceront très bientôt à travailler et la Commune enchaînera ensuite avec les travaux d'asphaltage de la voie carrossable.

■ **La glissière de sécurité** située au chemin du Blocu sera prochainement remplacée. La date de début de ces travaux n'est pas encore connue.

■ **Le lettrage et le sablage du monument aux morts** situé rue Docteur Colson, 1 sera réalisé dans les prochaines semaines.

La gestion des espaces verts publics.

La Commune de Rebecq a, au cours des dernières années, fortement réfléchi et développé de nouvelles approches de gestion des espaces verts communaux de manière à répondre à une double problématique :

PROBLEMATIQUE N°1 : ne plus utiliser de pesticides, conformément à la législation qui interdit aux Communes l'usage de ce type de produits.



Nous nous sommes trouvés confrontés à l'impossibilité pour les services techniques de recourir à l'utilisation de pesticides sur le territoire de la Commune. Il est évident que l'utilisation de pesticides est nocive et que leur interdiction est indispensable pour préserver la santé des personnes (particulièrement des enfants) et pour protéger l'environnement (contamination de l'eau, de l'air et du sol).



Toutefois dans le cadre de la gestion d'espaces publics (très grands et variés), ces dispositions ont accru la charge de travail des services techniques. En effet, les ressources humaines sont beaucoup plus importantes lorsqu'on recourt à des procédés de désherbage non chimiques. Pour solutionner cette problématique, un marché de désherbage alternatif annuel est

passé avec une entreprise de jardinage qui a la charge d'entretenir les parterres, les bordures, les filets d'eau,... de certaines rues de l'entité. La majorité des rues continuent cependant à être désherbées par les ouvriers communaux.

De plus, il a fallu trouver des outils adaptés et encore peu nombreux sur le marché (nous avons par exemple acheté une brosse de désherbage adaptable sur un tracteur, des brosses de désherbage manuelles et les ouvriers communaux ont même fabriqué quelques outils eux-mêmes).

A l'heure actuelle, les cimetières restent l'unique « espace public » où le recours aux pesticides est toléré. Nous ne pourrions toutefois plus y recourir longtemps et les services techniques étudient actuellement des solutions alternatives.

PROBLEMATIQUE N°2 : rendre un meilleur service aux citoyens en entretenant mieux les espaces verts publics.

Nous avons fait le choix de renforcer ses équipes d'ouvriers. Comme il s'agissait de réaliser des missions ponctuelles et précises, le choix d'engager de nouveaux ouvriers n'a pas été fait. Par contre, des procédures de marchés publics ont été réalisées avec différentes entreprises de manière à obtenir une meilleure gestion des espaces verts. Actuellement, différents sous-traitants se voient confier des missions de tontes (une partie des espaces verts continue bien entendu d'être entretenue par les ouvriers communaux), de débroussaillage des sentiers communaux, de plantations, de fauchage des talus communaux... Ce système complète le travail déjà très important réalisé par les ouvriers communaux.

La Commune a également fait d'énormes efforts en matière de fleurissement. Beaucoup de parterres ont été aménagés et les services communaux continuent à améliorer petit à petit l'ensemble de ces espaces.

Votre commune participe depuis quelques années à l'opération « Villes et villages fleuris » de la Province du Brabant wallon. En 2014, nous avons obtenu une deuxième fleur, soulignant les nombreux efforts entrepris par notre commune en matière de fleurissement. Cette opération permet en partie de financer l'achat des fleurs annuelles (en 2014, un subside de 7.493€ nous a été accordé).

Il faut également informer les citoyens et leur rappeler que l'amélioration du cadre de vie est l'affaire de tous. Trop souvent les gens pensent que l'entretien de leur trottoir ou de leur accotement est à charge de la Commune. Or, le Règlement général de Police prévoit que « *Tout habitant, soit propriétaire, locataire ou occupant doit maintenir le trottoir, les accotements et le filet d'eau bordant leur immeuble bâti ou non, en parfait état de conservation et de propreté, et prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité, la propreté et la commodité de passage des usagers. A défaut par eux de ce faire, il y est procédé d'office et à leurs frais, risques et périls.* ».

L'intégralité du Règlement peut être consultée sur le site de la Commune www.rebecq.be



Quelques chiffres...

- Talus communaux à faucher : 660.733 m²
- Sentiers communaux à débroussailler : 7,4 km
- Nombre de parterres à fleurir : 78
- Le plus petit de nos parterres mesure 2m², le plus grand 133 m²...
- Nombre de bacs accrochés aux ponts et façades des monuments communaux : 115



Axel DEMOL, Echevin des travaux d'infrastructures publiques, travaux de voirie et de bâtiments



Quelques questions...

Expliquez-nous brièvement les dernières réalisations des services techniques dans le cadre de la gestion des parterres communaux.

Les services techniques essaient de trouver des solutions pour minimiser l'entretien de nos parterres de manière à obtenir des espaces propres durablement. A titre illustratif, nous avons réalisé divers travaux dans le centre de Rebecq, notamment à la gare ou au parking du Hall Omnisports ou de nombreux parterres ont été réaménagés. De plus, des bâches y ont été placées afin d'obtenir un aspect propre sans recourir à l'utilisation de pesticides. Certaines zones ont également été refaites à Bierghes (rue Annecroix, du Radoux,...), au rond-point de l'autoroute,...

Quels sont les projets futurs en matière de gestion des espaces verts ?

La somme de 25.000€ a été prévue au budget 2015, de manière à permettre d'aménager différents parterres de l'entité. Les services techniques travaillent actuellement sur un cahier des charges pour ce projet. De plus, les travaux de rénovation des parterres du centre de Quenast (dont les bordures sont démolies) vont débuter prochainement. Les services techniques réaménageront également le parterre situé sur la place du Centenaire dans le cadre du projet de voirie visant à asphalté la place,...

Bientôt les vacances, besoin d'un passeport ?

Lors de votre demande, présentez une photo couleur, votre carte d'identité et votre ancien passeport si vous en possédez un. Les passeports sont produits en cinq jours ouvrables (en procédure normale).

Le passeport a une validité de cinq ans pour les moins de 18 ans et de 7 ans pour les plus de 18 ans.

Une procédure d'urgence est possible. Le passeport peut être obtenu à la Commune le 1er jour ouvrable qui suit la demande. Les enfants mineurs doivent être présents, avec leur photo, et accompagnés par une personne exerçant l'autorité parentale. Pour plus de renseignements, le site Internet du Service public fédéral Affaires étrangères répond à toutes vos questions sur le passeport électronique et vous donne des informations pratiques pour votre voyage. www.diplomatie.be

TARIFS

1] 1.Procédure normale :

- 18 ans = 45 €

adultes = 75 €

2] 2.Procédure d'urgence :

- 18 ans = 230 €

adultes = 260 €

Soyez heureux de partir en voyage mais... Ne souriez plus sur vos photos de passeport !

Si vous avez besoin d'un nouveau passeport, soyez très attentif à votre photo. Elle doit en effet être conforme aux normes de l'O.A.C.I. (Organisation de l'Aviation Civile Internationale). Ces normes sont plus strictes que par le passé. Si votre photo n'est pas conforme, votre commune devra la refuser.

Quatre réflexes de base à adopter

Lorsque vous faites votre photo, pensez à :

- 3] Avoir une expression neutre : bouche fermée, pas de sourire.
- 4] Garder la tête et les épaules droites, face à l'objectif.
- 5] Bien dégager votre visage : on doit voir votre front, votre menton et la naissance de vos oreilles.
- 6] Avoir les yeux bien visibles : pas de reflet dans les lunettes, pas de verres teintés, pas de monture trop large ou qui passe au ras des yeux.

Tous les autres critères de l'O.A.C.I sont aussi très importants. Pour en savoir plus et pour voir des exemples concrets, rendez-vous sur : www.photopasseport.be

«ROGNON-VIT, 20 ans déjà ! »



Au coeur du hameau de Rognon, le comité Rognon Vit célèbre en 2015 le vingtième anniversaire de sa création, au service des habitants de ce «p'tit coin de paradis», comme ils aiment à l'appeler.

à se retrouver dès l'arrivée des beaux jours dans cet espace convivial de rencontre et de jeux, où la partie de pétanque dominicale est devenue une tradition.

Rendez-vous le samedi 5 septembre pour la grande fête de quartier, précédée d'une brocante : un train «Nounours» de joyeuse mémoire circulera entre Rebecq et Rognon pour l'occasion ! Les «anciens» se souviendront du tchouc-tchouc à vapeur qui avait conduit des centaines de petites têtes blondes rebecquoises, accompagnées de leur nounours préféré, vers la fête rognonnaise, dans un joyeux concert de rires et d'exclamations de plaisir. A Rognon, le 5 septembre, le soleil sera partout : dans le ciel et dans les coeurs !

Infos : www.rognon-vit.be

Dernière minute

NOUVEAU : association des commerçants

Un nouveau-né à Rebecq : L'ARCAL, Association Rebecquoise des Commerçants, Artisans et professions Libérales. Son but est de rassembler tous les acteurs économiques des 4 villages de Rebecq pour redynamiser l'activité économique de notre commune. Intéressé(e) ? Faites-vous connaître à l'adresse e-mail info@larcas.be ou au magasin L'Œie Cire, rue du Pont 49 à Rebecq ! Notre site : www.larcas.be. L'ARCAL sera présente à la brocante de Rebecq (dimanche 28 juin) et sera heureuse de vous y accueillir et de faire connaissance.

NOUVEAU A REBECQ : Kempo

Le Kempo est un art martial utilisable par chacun, quelles que soient les caractéristiques de l'exécutant (âge, morphologie, sexe...). Dans ce système, on travaille sur les différentes lignes de force (hauteur,

largeur et profondeur) de son adversaire. On cherche notamment à le déséquilibrer physiquement et mentalement afin qu'il soit complètement déstabilisé et qu'il ne puisse plus faire de «contre-attaque». Ainsi, par alternances de coups de poing, de coups de pieds, de frappes, de clés, on peut le déséquilibrer et/ou le neutraliser. Ce système de défense se caractérise certainement par toutes ces techniques exécutées avec une très grande rapidité et plus spécialement par une succession rapide entre les différents mouvements effectués. Il reprend les trois éléments: Le Shin, le Gi et le Tai ou le mental, la technicité et le corps.

Un nouveau club, Shi Gi Tai Kempo, vous accueille au Hall Omnisports de Rebecq à partir du lundi 13 juillet. Horaire des cours: lundi de 20h30 à 22h sauf premier lundi du mois. Age minimum: 12 ans

Infos : Grégory Geuens 0476/68.8746

Rebecq, Commune Maya pour la 2^{ème} année consécutive

En septembre dernier, nous vous présentions les activités et plantations réalisées dans la Commune dans le cadre du Plan Maya. En effet, depuis 2013, la Commune s'est engagée à soutenir l'activité apicole sur le territoire communal et à mener une série d'actions en vue de maintenir ou de restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs.

Des ruches pour les apiculteurs aux étangs communaux

Cours d'apiculture dispensés par l'Union des Apiculteurs de Rebecq et d'Enghien

En 2014, deux ruches avaient été installées aux étangs communaux par le PCDN, en collaboration avec l'Union des Apiculteurs de Rebecq et d'Enghien. En 2015, six ruches didactiques supplémentaires fournies par le Service Public de Wallonie ont été installées, portant à huit le nombre total de ruches aux étangs. La gestion et la surveillance des ruches sont assurées par les dix-huit élèves apiculteurs qui occupent le site pour les séances de cours pratiques.

Des plantations en faveur des pollinisateurs

Une des causes connues du déclin des populations d'abeilles est la diminution de leurs ressources alimentaires. Le pollen est l'unique source de protéines pour les abeilles, qui en consomment chaque jour une quantité importante. Les abeilles ont donc besoin de pollen en quantité, en diversité et en qualité, raison pour laquelle il est nécessaire de reconstituer des espaces riches en plantes mellifères et dénués d'utilisation de pesticides. En novembre 2014, la commune avec l'aide de citoyens bénévoles a implanté un verger d'une quarantaine d'arbres fruitiers (pommiers, cerisiers et poiriers) sur le site du Jardin partagé des Augustines, au sein duquel se développe également un projet de potager collectif géré sans intrant chimique. Très prochainement, ce sont des bords de routes qui vont être enrichis en plantes mellifères annuelles et vivaces. Des prés fleuris vont être semencés le long du chemin Millecampes et de part et d'autre de la route de Queenast à hauteur de Wisbecq. Au total, les prés fleuris couvriront

une superficie totale cumulée de 24 ares. Depuis 2014, la commune, comme elle s'y était engagée, a intégré vingt pourcents de fleurs mellifères dans les fleurissements publics (parterres communaux, bacs à fleurs, parcs publics,...). Toutes ces plantations viendront enrichir les espaces publics en aliments propices aux abeilles.

Et pour les mois qui viennent...

Les services communaux préparent activement les suites du Plan Maya : plantation de massifs mellifères de 480 plants, enrichissement des fleurissements communaux en mellifères, mise à disposition de sites pour le dépôt de ruches par les apiculteurs, mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts,... Du côté du PCDN, plusieurs actions seront également mises en place dans le cadre du Plan Maya : création d'un parcours mellifère, d'un hôtel à insectes, de carré de prés fleuris et de nichoirs à oiseaux sur le site du potager collectif « Le Jardin des Augustines », animations dans les écoles autour des hôtels à insectes installés en 2011, vente de nichoirs à insectes lors du marché de Noël,...



Tribune politique

Le R.O.I. du Conseil communal prévoit l'édition d'un bulletin d'informations communal, le présent Rebecq à la Une, qui paraît au minimum 5 fois par an et peut être complété de numéros spéciaux en fonction de l'actualité. Ce journal communal comprend toute information d'intérêt communal, ainsi que les communications des membres du Collège communal dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil communal a décidé d'ouvrir une tribune politique dans les pages du journal communal, accessible aux groupes politiques démocratiques représentés au Conseil Communal.

Les modalités pratiques sont les suivantes:

- les groupes politiques démocratiques ont accès à chaque édition du bulletin communal à l'exception des numéros spéciaux et à l'exception de la période électorale communale, dans la rubrique « Tribune politique thématique »;
- les groupes politiques démocratiques disposent d'un égal espace d'expression et du même traitement graphique;
- chaque groupe peut transmettre son texte, limité à 1600 caractères espaces compris;
- l'insertion des articles est gratuite pour les groupes politiques concernés.



Le Centre culturel est l'acteur principal de la politique culturelle communale, un partenaire incontournable pour développer une programmation culturelle répondant aux attentes de la population quel que soit son âge, et mener des actions d'éducation permanente. Pour cela, nous devons travailler sur deux axes : proposer des spectacles de qualité à coût modéré et valoriser les productions et les artistes locaux.

Pour nous, il est évidemment essentiel de veiller à l'accessibilité financière des activités organisées, afin que la Culture profite à tous. Nous voulons continuer à développer la collaboration article 27 qui permet à de nombreuses personnes, envoyées par des CPAS par exemple, de bénéficier d'entrées à prix modiques aux différentes activités. Rebecq est une commune rurale où les imaginations foisonnent et qui abrite de nombreux artistes, que nous essayons de mettre en évidence, notamment par le biais des mérites culturels. Nos associations sont riches d'idées et de créativité, dans des disciplines variées. C'est cette dynamique socio-culturelle toujours en mouvement qui nous permet d'éviter que Rebecq ne devienne une simple cité-dortoir, nous devons travailler davantage celle-ci...

Nous souhaitons valoriser la participation des citoyens, dans les conseils culturels, le conseil de développement de la lecture, au sein de la Maison de Jeunes, afin de travailler sur base des propositions concrètes des habitants. Car la Culture, c'est d'abord cela : des rencontres, des échanges, un dialogue permanent, un partage, une fenêtre ouverte sur le monde.

Dimitri, Patricia, Léon, Jean-Paul, Grégory, Patrick, Nathalie, Lorraine, Gilbert, Alain et Chantal.

www.actioncommunallerebecq.be



Voilà 44 ans que la Culture a « droit de cité » à Rebecq, suite à la création du Foyer Culturel en 1971, devenu votre Centre culturel actuel. Chapeau bas !

Sans vouloir verser dans l'autosatisfaction facile, reconnaissons aux animateurs et décideurs, anciens et actuels, leur ambition de qualité, accessible au plus grand nombre. Reconnaissons surtout la persévérance au quotidien, dans un monde toujours plus virtuel, d'inviter tout un chacun à être acteur de sa Culture.

Les différents ateliers éveillent les plus jeunes aux différentes techniques artistiques, aiguissent l'imaginaire et l'expression de leurs sentiments, couchés sur le papier par un dessin ou une peinture.

Pour d'autres, au-delà des générations aux convictions et attentes plurielles, la Culture révélera le patrimoine de nos villages, les talents sous-estimés par l'expression corporelle, la danse, le théâtre, le chant ou la composition florale.

L'éducation permanente participe aussi à l'éveil critique aux réalités par des expositions thématiques, des conférences-débats interpellant sur des thèmes existentiels de la vie, de la société dans laquelle chacun(e) y confronte ses doutes ou ses certitudes.

La motivation des animateurs et acteurs de nos ateliers et des associations, culturelles ou sportives, est un défi continu de savoir aussi provoquer la curiosité et l'intérêt du public par les activités et spectacles proposés, méritant la découverte et la reconnaissance du plus grand nombre. En ces temps incertains, faisons de la Culture une force de participation citoyenne pour un meilleur « vivre ensemble » !

Axel Demol, Hervé Meersschaut, Philippe Hauters, Michel Tondeur, Sophie Keymolén, Cédric Debroe

www.mrrebecq.be

Thème choisi par le Conseil communal:

Les enjeux de la politique culturelle rebecquoise

Ces textes/articles:

- ne peuvent en aucun cas interpeller ou invectiver nominativement qui que ce soit;
- ne peuvent en aucun cas porter atteinte au personnel ni aux services communaux;
- doivent respecter les réglementations en vigueur, notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles;

- doivent mentionner nominativement leur(s) auteur(s);
- être signés par la majorité des membres du groupe politique porteur du texte.

Par ailleurs, les textes doivent respecter le thème préalablement défini par le Conseil communal, et ce afin de permettre au lecteur de comparer les points de vue.



La politique culturelle de Rebecq, animée par l'équipe du centre culturel, comporte 3 grands axes :

La proximité : 2 espaces culturels, la salle communale de Quenast, plus adaptée au monde du spectacle et le Moulin d'Arenberg, réservé plus spécifiquement aux expositions. L'accessibilité : Depuis 2009, la politique des prix a toujours été la plus accessible possible. De plus, tous les programmes sont ouverts aux « Article 27 », ce qui permet même aux personnes plus démunies de participer aux activités.

La variété : Au programme : de l'humour au drame, de la peinture à la sculpture en passant par la photo, du Ciné Junior aux thés dansants, bref, pour tous les âges. Il y a aussi le pari sur l'avenir : Il est difficile de nos jours de sensibiliser les enfants au théâtre. C'est pourquoi le « théâtre à l'école » permet à tous les enfants scolarisés sur Rebecq, de la 1ère maternelle à la 6ème primaire, d'assister chaque année à un spectacle visionné et sélectionné par l'équipe du CcR parmi des dizaines de propositions.

La politique du Re Nouveau, au travers de ses membres administrateurs au sein du CcR, gardera comme priorité absolue la défense et la mise en valeur de tous nos artistes locaux, que cela aille de l'humour au drame, de la peinture à la sculpture, du Ciné Junior aux thés dansants, tout cela en passant par la photo... mais aussi de nos 4 troupes théâtrales nées à Rebecq.

Marino, Jean-Lou, André, Manu, Martine, Micheline, Paul, Sylviane, Marie-Thérèse, Alain, Julie & Arnaud



Nous n'avons pas reçu de texte du groupe Ecolo.

Dernière minute

« Comme une lettre à la poste »

Pour un bon envoi de votre courrier, il est indispensable de suivre ces quelques formalités d'adressage simples et précises: l'adresse doit être complète, correcte, et doit être correctement située sur l'enveloppe c'est-à-dire à droite avec un espace de 3cm du bas. L'adresse comprend le nom du destinataire, le nom de voie et le numéro de bâtiment, le code postal et le nom de la localité. Pour des courriers internationaux, veuillez écrire le nom du pays en toutes lettres.

Il existe aussi plusieurs règles afin d'assurer une bonne réception de votre courrier : la boîte aux lettres doit être située à une hauteur comprise entre 70cm et 170cm, suffisamment grande pour recevoir une grande enveloppe, et au bord de la voie publique. Le numéro de la maison doit être visible depuis la voirie.

En cas de doute, rendez-vous sur www.bpost.be/adressage.

Stage « entre couture et cuisine »

Vos enfants sont des futurs Cristina Cordula ou Top Chef ? Ce stage est organisé par Le fil de soi pour les enfants à partir de 8 ans est fait pour eux !

Le temps d'une semaine, vos enfants concevront un vêtement de leur propre création lors des matins-coutures et les après-midi-cuisine-de-fées sont le moment idéal pour leur apprendre à mettre la main à la pâte pour après déguster, seul ou à plusieurs, leurs recettes.

Le stage se déroule à Rebecq entre le 6 et 10 juillet ou du 27 au 31 juillet de 9h à 16h – une garderie est possible – et le prix est de 125 euros/semaine. Le matériel est compris dans le prix.

Infos : 0498/21.85.31 ou evejadot@yahoo.fr

Nouveaux commerces

Boutique Kana Fashion

Vente en ligne de vêtements pour hommes, femmes et enfants + service Limousine

Sentier de Rognon, 13 | 1430 Rebecq

Gsm : 0477/80.06.25

runjergirls@hotmail.com

www.boutiquekanafashion.be/fr/news

Cadoret Gwenaël - ITContact.Be 1430 Rebecq

0471/28.6747 - gwenael@itcontact.be - www.itcontact.be

Support informatique, création de sites web, expertise

L'Esprit du Vin,

Grand Place, 17 à 1430 Rebecq

Cave à vins. Plus de 350 références en vins et plus de 100 en spiritueux. Ouvert vendredi de 10h à 12h30 et 15h à 19h, samedi de 10h à 19h et du lundi au jeudi sur rendez-vous au 0477/29.16.14 www.champagne-limousine.be

Champagne & Limousine sprl,

Grand Place, 17 à 1430 Rebecq

Service de location de véhicules avec chauffeur. Transport de personnes 7j/7 24h/24 tels que navette aéroport, mariage, trajets divers.

Renseignements : 0477/29.16.14 ou via Mail : contact@champagne-limousine.be - Site : www.champagne-limousine.be

La Commune de Rebecq relaie les informations relatives aux stages, mais cela n'implique pas que l'organisateur respecte les règles en vigueur dans le secteur.

Marche champêtre

Le dimanche 9 août, la Godasse, qui compte actuellement 60 membres, organise une marche au départ de l'Ancienne gare de Rebecq, une promenade champêtre, très variée, parcours de 5-10-15-20 km. Restauration-Boissons à prix démocratiques. Le club est assuré en responsabilité civile.

Heures de départ

■ 15 -20 km de 7h à 9 h

■ 10 km de 7h à 13h

■ 5 km de 7h à 15h



Salon de coiffure M.G.A

Coiffure mixte avec ou sans rendez-vous

Rue du Pont, 26 | 1430 Rebecq

Tél : 067/55.54.99

Direct Cuisine Marnik Cardoen,

Rue de Saintes, 65 -1430 Rebecq

0497/40.19.10 - cardoenmarnik@gmail.com

Indépendant cuisine équipée, dressing et placards, avec nouveau concept

Le coup de pouce

Magasin de dépôt/vente de vêtements toutes tailles

Atelier de couture

Rue Docteur Colson, 32 | 1430 Rebecq

Tél : 067/84.45.32

Gsm : 0471/94.21.68

LE COUP DE MAIN (société de Titres services)

Madame Martine Matthys

rue Docteur Colson, 20a

1430 Rebecq

0800/82.211 NUMERO GRATUIT ou 0477/58.12.53

Etat civil

Ils sont arrivés

En février,

Demi TIELEMANS, née le 18 février, chez Wendy De Doncker et Jurgen Tielemans



Eléna TORDEUR, née le 21 février, chez Jennifer Derys et Alexandre Tordeur

Naël HADRI, né le 26 février, chez Mélanie Hilbert et Tewfik Hadri

David VERVONDEL, né le 26 février, chez Annick De Vuyst et David Vervondel

Eline BRAVO, née le 26 février, chez Valérie Milleville et Matthieu Bravo



Sofia CADORET, née le 26 février, chez Beatrice Zannier et Gwenaël Cadoret

Lilia BERNARDINELLO, née le 27 février, chez Muriel Firket et Raphaël Bernardinello

Yuna HENNAUT, née le 28 février, chez Sabrina Fontaine et Frédéric Hennaut

En mars,

Olivia VANDER AUWERA, née le 3 mars, chez Catherine Lonnoy et Grégory Vander Auwera



Oscar MORADIELLOS ANTON, né le 4 mars, chez Véronique Olivier et Francisco Moradiellos Anton



Odin COENYE, né le 5 mars, chez Kenneth Coenye et Lirim Tasdelen

Heyden MAHY, né le 7 mars, chez Madisson Vandenabeele et Benjamin Mahy

Matthias CRAMPAGNE, né le 8 mars, chez Sophie Weverbergh et Philippe Crampagne



Edouard MARQUEBREUCQ, né le 9 mars, chez Sibyl Allyn et Davy Marquebreucq

Eline LIEFFERINCKX, née le 10 mars, chez Carelle Pletinckx et Stephan Liefferinckx

Inès DEBOSKRE, née le 11 mars, chez Stéphanie Geurs et Christophe Deboskre

Loïc GOESSENS, né le 11 mars, chez Matteï Decembry et Stéphane Goessens

Adrien BELLEMANS, né le 13 mars, chez Isabelle Antoine et Michel Bellemans

Lou VAN DEN BROECK, née le 18 mars, chez Caroline Permentier et Kevin Van Den Broeck

Santino VAN ACKER, né le 19 mars, chez Brenda Sylvain et Jimmy Van Acker

Anastasia OSTAFE, née le 22 mars, chez Rusanda Ostafe et Dumitru Ostafe

En avril,

Maria DUMITRAS, née le 2 avril, chez Oana Dumitras et Sorin Dumitras



Esteban BECKS, né le 2 avril, chez Jennifer Demeuldre et Benoît Becks

Aëdan PIERRARD DROPSY, né le 9 avril, Sophie Dropsy et Joël Pierrard

Emilie VLASSEN BROECK, née le 19 avril, chez Sandra Bersipont et Benoît Vlassenbroeck



Zélie KESTENS, née le 21 avril, chez Marie Cooremans et Loïc Kestens

Mohamed MAI, né le 23 avril, chez Hanane Hriouil et Brahim Mai

Célia CORNELIS, née le 23 avril, chez Mélodie Grimard et Maxime Cornelis



Tennessee DEMEYERE, née le 29 avril, chez Nancy Korkes et Didier Demeeyere



Chloé SAUSSEZ née le 29 avril, chez Aurélie Elebe et Benoit Saussez

En mai,

Mewen ARENA, né le 2 mai, chez Glynis Simon et David Arena



Adélia DE MOURA RIBEIRO, née le 6 mai, chez Julie De Wandel et Vitor de Moura Ribeiro



Louis BLAMPAIN, né le 7 mai, chez Sophie Clément et Laurent Blampain

Thibaut MOLINARO, né le 8 mai, chez Delphine Lagnaux et Kévin Molinaro

Raphael BALDANZA, né le 10 mai, chez Alicia Di Natale et Joël Baldanza

Marvin GODDEMAER, né le 17 mai, chez Cindy Stallaerts et Joeri Goddemaer

Timothée GEIRNAERT, né le 29 mai, chez Marielle Reb et Olivier Geirnaert

Ils se sont mariés

En mars,

Le 7, Julie Hurchon et Ismaël Demortier

Le 25, Jessica Van den Bossche et Erwin Mary

En avril,

Le 1^{er}, Lirim Tasdelen et Kenneth Coenye

Le 3, Barbara Lechien et Pierre Declercq

Le 4, Nathalie Clautier et Didier Jacqmin

Le 11, Jessica Pêtre et Thibault Wyns

Le 18, Marielle Reb et Olivier Geirnaert

Le 18, Judith Masu Misenga et Vital Manzenza

Le 20, Colette Chevalier et Yves Marchand

Le 24, Emi Janssens et Mario Van Haesendonck

Le 24, Tiffany Dernies et Gaël Thauvoye

En mai,

Le 2, Maïté Ansart et Steven Carnier

Le 15, Peggy Vandersmissen et Steve Algoet

Le 16, Sarah De Mailly et Xavier Wixel

Le 22, Hermi Van den Abeele et Thierry Myllecant

Le 23, Paule Maes et Maurice Vandenbemden

En février,

Joséphine Murcia, Georget Bombois, Elisabeth Daems,

Yvonne Stievenart, Fernande Lemye, Albin Courtois, Maria Cosyns, Ivo Berti, Hélène De Cooman, Jacqueline Penninckx

En mars,

Juliette David, Henri Meynaert, Nelly Berckmans, Louise Lambrechts, Renato Gironi, Odilon Rochmans

En avril,

Françoise Vinx, Anna Sonnewald, Lucienne Colmadin, Jeanne Vandenplas, Robert Coustry,

Jacques Coppin, Michel Vincent, Dominique Vincke, Micheline Schooneyt, Marc Druart, Jeanne Albert, Claude Hayette, Gisèle Wargny, Germaine Tilman,

Irène Lemaire, Eugène Mahieu, Freddy Ghislain

Nous indiquons les décès lorsqu'ils sont transcrits. Selon la commune du décès, la procédure peut prendre quelques semaines avant que la transcription soit effective. C'est pourquoi la liste n'est pas exhaustive.

L'a.s.b.l. 4 Balzanes connaît des temps difficiles

Depuis l'été 2008, l'association « 4 Balzanes » est établie dans une ferme à Rebecq où elle accueille de nombreux équidés rescapés. Son but premier est de venir en aide aux équidés en difficulté : des chevaux destinés à l'abattoir, des saisis pour maltraitance ou encore des abandons. Dans un premier temps, « 4 Balzanes » s'engage à soigner les chevaux tant physiquement que mentalement. Les blessures psychologiques demandent souvent quelques années de travail. Ensuite, certains, par leur état de santé, leur vieillesse ou un comportement instable, finiront leur vie à la ferme, tandis que d'autres seront placés dans un environnement propice à leur épanouissement.

Pour les équidés restant à la ferme, il existe une formule de parrainage : la possibilité de venir chouchouter votre protégé en le brossant ou en lui apportant carottes ou autres friandises.

Il est aussi possible d'adopter certains rescapés. La nouvelle famille d'accueil est accompagnée tout au long de la démarche et reçoit des conseils nécessaires à la réalisation de ses nouvelles tâches. Le refuge effectue des visites régulières pour chaque cheval remplacé afin de vérifier que celui-ci reçoit les soins et

l'attention qu'il mérite, et ce, même après plusieurs années. Bien que « 4 Balzanes » soit devenu un acteur important de la protection animale belge, le refuge connaît des temps difficiles. En effet, le contrat de bail de la ferme arrive à échéance et ne sera pas reconduit.

Pour cela, l'association organise « Action Briques », une campagne de récolte de fonds dans le but de pouvoir trouver un nouveau toit aux animaux du refuge, soit 54 rescapés qui sont actuellement accueillis à la ferme. Cette fois, « 4 Balzanes » voudrait acheter un bien pour promettre un toit solide et définitif aux chevaux, ânes et poneys. La somme estimée pour acquérir le bien et les terres pour accueillir les rescapés est de cinq cent mille euros.

La Commune s'associe à cette bonne action et vous trouverez les bics à 3€ en vente à l'accueil de votre Maison communale. Vous pouvez aussi faire un don en achetant des briques virtuelles d'une valeur de 5€ sur le compte bancaire Belfius réservé exclusivement à cette campagne (BE34 0688 9745 0390 avec la communication « Action Briques »). Les dons de 40€ et plus donnent droit à une réduction d'impôt.



Quenast'ivales

Dimanche 30 août 2015

10h - 17h

Infos:

www.rebecq.be

www.rebecqculture.be

067/28.78.58

067/63.70.67

Grand Place de Quenast

Une initiative de l'Administration communale, la Maison de jeunes, le Centre culturel, le Conseil communal des enfants et le Comité d'Animation Village Quenast.

Noms de rue

Chemin Tambourin (Rebecq) :

Ce chemin reliait le château des Hauts Frioux et la grande Tassonière, seigneurie d'Herzelles. Ces seigneurs, précédés d'un tambour, se rendaient visite.

Selon un témoignage, « Tambourin » ferait référence à la ferme du même nom où un bouvier battait le beurre en courant dans un tambour qui actionnait une baratte.

Rue Quenestine (Quenast) :

Jadis appelée rue de Quenast, elle joint le haut de la rue de Saintes à la rue Sainte Renelde.

Quenestine est le nom d'un lieu et aurait donné son nom à Quenast. En vieux français, quenast signifiait « vilain », cela voudrait-il dire que Quenestine est un lieu où vivent les vilains ? mais non !

Rue d'Overschies (Wisbecq) :

Cette rue s'appelait anciennement rue Warichaix (vient de Warechaix qui veut dire terrain communal que quiconque peut traverser ou utiliser pour le pâturage).

La famille d'Overschies est présente dans l'histoire de notre Commune depuis le XVII^e siècle et est propriétaire de la terre de Bierghes, du fief de la Lionne et de Pont à Wisbecq. Son blason, une gerbe, est repris sur celui de Rebecq depuis la fusion.

Rue du Château (Wisbecq) :

Il s'agit d'une petite route allant de l'église au château de Wisbecq.

Le château et la maison à droite (ancien moulin à eau) sont classés depuis 1997. Le château serait d'origine féodale. Pour contourner une mise sous séquestre pendant la Première Guerre Mondiale, les biens furent vendus à des propriétaires privés.

Drève de la paix (Bierghes) :

Situé à l'est du Bois du Strihoux, c'est un endroit, comme son nom l'indique, paisible et calme.

Drève des soupirs (Bierghes) :

Plus au nord de Rebecq, dans le Bois du Strihoux, elle ne mène nulle part!

Sentier du Berger (Rognon) :

Il équivaut à ce qui autrefois était le chemin Ste Aldegonde qui fut coupé par la ligne de chemin de fer Braine-le-Comte - Enghien. Auparavant, une famille de bergers habitait Rognon.

Rubrique proposée avec l'aide du Cercle d'Histoire et de généalogie de Rebecq « REWISBIQUE ».

Vous la retrouverez dans les prochains numéros du Rebecq à la Une.

L'Agence Immobilière Sociale du Brabant Wallon (AISBW)

Constituée en 1998 par la Province du Brabant Wallon, l'AISBW est un organisme à finalité sociale agréé par le Gouvernement wallon.

Elle a pour but « la recherche de la meilleure adéquation possible entre l'offre de logements disponibles et les besoins sociaux recensés au niveau local » en introduisant ou réintroduisant des logements salubres dans le circuit locatif au bénéfice de ménages à revenus modestes et précaires.

Pour ce faire, elle intervient comme intermédiaire entre un propriétaire bailleur et un candidat locataire dans le but de favoriser la réinsertion par le logement, de ménages en état de précarité ou disposant de revenus modestes en recherche d'une habitation.

Elle négocie d'abord le loyer avec le propriétaire. Il accepte que son bien soit loué à un prix inférieur au prix du marché locatif privé mais l'agence lui offre la garantie de percevoir son loyer et l'assurance que ce bien sera préservé dans son état initial.

Le Fonds du Logement de Wallonie octroie des aides, sous la forme de prêts et subventions, aux propriétaires privés et

publics désireux de réhabiliter ou de restaurer des logements inoccupés depuis minimum 12 mois. En contrepartie, les propriétaires doivent confier leurs logements à l'AIS.

L'AIS assure ensuite un accompagnement social visant à la réinsertion sociale des locataires par le biais d'une guidance. Celle-ci permet aux locataires de mettre en œuvre les outils nécessaires pour développer une véritable « pédagogie de l'habiter » qui vise à leur apprendre la fréquence de paiement du loyer, l'utilisation adéquate du logement et le respect de l'environnement humain et physique.

Infos :

Agence Immobilière Sociale du Brabant Wallon
Bâtiment Copernic
Avenue Einstein, 4
1300 Wavre
Tél : 010/23 60 87
Fax : 010/68 66 19
E-mail : ais.brabantwallon@publilink.be

Edito

Voici le retour de l'été et des vacances scolaires qui vont de pair avec les vacances culturelles et donc avec un ralentissement des activités de notre Centre Culturel jusqu'à la mi-août ... retour le 20 août avec un nouveau Thé Dansant. Le 30 août, le Centre Culturel vous proposera, en collaboration avec le PCS (Plan de Cohésion Sociale) de la Commune, la Maison des jeunes, le CAVQ et les commerçants du centre de Quenast une nouvelle édition des désormais traditionnelles Quenast'ivales pour le plus grand plaisir des plus jeunes et des familles. Au cours de ces derniers mois, l'équipe du Centre Culturel a travaillé à l'élaboration du programme de la Saison 2016 qui est désormais en cours de finalisation : à côté de nos

activités phares, de nouvelles surprises vous attendent ... mais il vous faudra encore quelques mois de patience avant de les découvrir. Nous avons également poursuivi la préparation du nouveau contrat programme, qui fixera nos objectifs culturels pour les prochaines années. Comme vous le verrez dans les lignes qui suivent, nous avons besoin de vous pour nous aider dans cet important travail ; n'hésitez pas à nous donner vos avis ! Bonnes vacances à vous et au plaisir de vous retrouver en pleine forme à la rentrée ! Patricia VENTURELLI, Présidente du Centre Culturel

NOUS FAISONS APPEL A VOUS ! RECOLTE DE SELFIES !

Dans le cadre du nouveau Décret des Centres culturels, le CcR doit définir un nouveau Contrat-Programme pour les 5 prochaines années. A cette occasion, nous souhaiterions mieux connaître la population rebecquoise et notre public en général afin d'orienter notre politique culturelle. Nous vous demandons de nous envoyer des SELFIES (auto-portrait généralement pris avec un smartphone) dont l'arrière plan illustrerait les questions suivantes : « **Quelle est ta Culture ?** » (photo devant un œuvre, un artiste, un lieu culturel, ...), « **Quel est ton métier ?** » (sur votre lieu de travail,

devant vos outils, devant vos collègues, ...) et « **Quel est ton lieu de vie ?** » (devant ta maison, ta rue, ton quartier, ...). Vous pouvez réaliser l'un ou l'autre des thèmes, plusieurs ou tous à la fois. Chaque photo doit être accompagnée d'une explication de 2 lignes et être adressée (en qualité originale) soit sur ccr.direction@skynet.be soit en message privé sur notre Facebook « C.c. Rebecq ». Nous espérons aussi en récolter en quantité suffisante que pour en réaliser une exposition au Moulin d'Arenberg afin de valoriser votre participation.

QUESTIONNAIRE

Vous pouvez aussi nous aider dans le processus et exprimer votre avis grâce au questionnaire qui se trouve sur : <http://www.rebecqculture.be/Questionnaire.html>
 Nous restons à votre disposition, vous remercions d'avance et comptons sur vous !!!

ANIMATION



20.08, 13h30
Thé dansant avec les Blackbirds

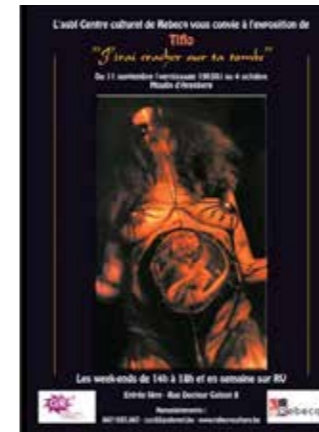
Salle communale de Quenast.
 PAF 4€
 Tarte et café compris



30.08, dès 10h
Quenast'ivales

Place de Quenast. **GRATUIT !**
 Devenue une tradition de notre agenda, une activité ludique consacrée aux enfants et familles. Durant toute la journée, différentes animations gratuites vous seront proposées : initiation au quad, parcours et château gonflables, jeux en bois, mur d'escalade, ... tout un programme afin de se divertir en famille.

EXPOSITION



Du 11.09 (vernissage 19h30) au 04.10
« J'irai cracher sur ta tombe » de Tiflo

Moulin d'Arenberg. (Entrée libre)
 «Oubliez tout ce que vous avez appris ou croyez savoir. L'artiste, penseur et narrateur, que vous allez découvrir ici,

remettra vos pendules à l'heure. Idéaliste mais tristement réaliste, Tiflo a sa façon bien à lui d'ouvrir nos yeux sur un monde décadent où plus rien n'est sacré. Ce guerrier pictural combat nos institutions et valeurs morales à coups de brosse et d'aérographe enrichis de la verve de sa plume. Violence, cruauté, mensonge, bêtise, crédulité, puritanisme et égoïsme sont les fléaux capitaux qui régissent l'humanité décrite par cet humaniste écœuré. La philosophie visionnaire reflétée dans ses tableaux est noire comme l'encre de sa prose acerbe. L'art de Tiflo émeut l'un et choque l'autre, mais ne laisse personne indifférent. Pour lui-même, c'est une thérapie et un exutoire. Cet anticonformiste exprime dans ses coups de gueule sa rage contre ceux qui compromettent l'univers qu'il aurait voulu offrir à sa fille. Voilà un artiste dont le dernier mot n'a pas encore été dit !» David Degraef.



CINÉ CLUB JUNIOR

16.09 14h30
« Muppets 2 »

Salle communale de Quenast.
 PAF 2€
 Suite à leur come back réussi, toute la bande des Muppets part en tournée, triomphant dans les théâtres des plus grandes capitales européennes. Mais bien malgré eux, ils se retrouvent bientôt mêlés à une affaire criminelle d'envergure internationale, un complot dirigé par le redoutable bandit Constantine - qui se trouve être le sosie parfait de Kermit -, et son maléfisant complice Dominic, alias Numéro Deux.



ANIMATION

24.09, 13h30
Thé dansant avec les Blues Boys

Salle communale de Quenast.
 PAF 4€
 Tarte et café compris

SPECTACLE JEUNE PUBLIC

27.09 16h
« Baraque foraine ! »

Salle communale de Quenast : par les Ateliers de la Colline.
 GRATUIT ! Dès 6 ans



Lucien, Caroline et André sont venus nous faire un spectacle, avec leur baraque foraine, pour nous raconter leur histoire. Leur histoire s'est écrite comme celle de tous, au gré des choix que l'on fait, parfois par envie, par désir, par rêve ; parfois par nécessité ou par dépit. Mais il y a aussi les choix des autres qui orientent les chemins et font prendre des routes et avec lesquels on continue à avancer. Tous les

trois sont occupés à faire tourner la baraque d'André, forain au caractère bien trempé dont la réputation n'est plus à faire. Dans leur petite société qu'est celle de la foire, ils essayent de survivre au sein de cette collectivité. S'adapter, se conformer, se fondre dans la masse pour être sûr de pouvoir exister, imiter le succès des autres pour être sûr de le connaître à son tour. Mais ce succès est éphémère et sa recette change de jour en jour. Lucien, Caroline et André inventeront ensemble, un avenir singulier et nouveau.

ATELIERS : Compositions florales

Trois fois par mois, les mardis et jeudis, de 18h à 20h
 20€/cours, matériel compris. Réservation obligatoire au plus tard le lundi soir précédant l'atelier.
 Anne-Marie : 0476/391.724

Ateliers théâtraux

Théâtre français et wallon
 Chaque mardi et/ou mercredi à 20h

Les Amitiés du mercredi

Tricot, rotin, macramé, crochet, ...
 Chaque mercredi de 9h à 12h.

Responsable et renseignements : Claire BORREMANS : 0498/24.22.94

Les Rossignols de la Scène

Atelier chant
 Un lundi sur deux à 15h

Agenda

JUIN

S 27

CONCERTO A 5 €

Organisé par la Maison des Jeunes
Sur le Ballodrome

D 28

BROCANTE

Dans le centre de Rebecq
Inscription : 067/287.811

L 29 20h

REMISE DES CEB

À la Salle communale de Quenast

AOUT

S 01 / D 02

13ÈME CAMPAMENT MEDIEVAL

Organisé par l'asbl «Fer de Lance»
Drève Léon Jacques

D 09

MARCHE DE LA GODASSE

Départ Salle de l'Ancienne gare
Infos : 067/77.34.67
ou josée.herman@skynet.be

S 15 / D 16

TOURNOI DE BALLE PELOTE ASSISE

Rue Ernest Solvay

J 20 13h30

THE DANSANT

Avec les Blackbirds
À la Salle communale de Quenast
Infos : 067/63.70.67

V21 17h-19h30

COLLECTE DE DONS DE SANG

De la Croix Rouge à la Résidence d'Arenberg

D 23 11h30-14h30

FÊTE PAROISSIALE ST GERY

À l'école Saint-Géry
Infos : 067/63.72.65

V 28 17h-19h30

COLLECTE DE DONS DE SANG

De la Croix Rouge à la
Salle communale de Quenast

D 30 10h-17h

QUENAST'IVALES

Sur la Grand Place de Quenast
Animations gratuites

SEPTEMBRE

V 04 / S 05 / D 06

KERMESSE AUX MOULES

Du Pétanque Club Caramboul
Infos : 02/395.33.22
ou 0477/511.447

D 06 12h

REPAS FRATERNEL

De la Paroisse St Martin
Salle communale de Quenast
à l'issue de la messe dominicale
Infos : 0497/41.90.45

D 06 15h

REMISE DES PRIX DU CONCOURS « REBECQ EN FLEURS »

À la Salle communale de Wisbecq

L 07 18h-20h

REUNION PHILATELIQUE

Organisée par le Cercle Philatélique
Rebecquois
À l'Ancienne gare de Rebecq
Infos : 0487/674.296

V 11 / S 12 / D 13

FÊTE DE LA MOISSON

Organisée par l'asbl JCW
A la Salle communale de Wisbecq
Vendredi, soirée jeunes
Samedi, soirée Country
Dimanche, brocante et marché artisanal
Animations diverses, marche ADEPS

V 11 / S 12 / D 13

KERMESSE AUX MOULES

Organisée par la RUS Rebecquoise
À la Salle communale de Quenast

V 11 au D 04/10

EXPOSITION

« J'irai cracher sur ta tombe » de Tiflo
Au Moulin d'Arenberg
Infos : 067/63.70.67

D 13 10h-12h

CONFERENCE HORTICOLE

Organisée par le Cercle Royal Horticole
Et petit élevage de Rebecq
À l'Ancienne gare de Rebecq
Thème : « La lutte biologique »
Infos 02/395.66.97 ou 0479/65.95.94

Me 16 14h30

CINE CLUB JUNIOR

« Muppets 2 »
À la Salle communale de Quenast
PAF : 2 € - Infos : 067/63.70.67

Me 16 14h

RENCONTRE JEUNES AÎNES

À l'Ancienne gare

V 18 19h

REMISE DES MERITES SPORTIFS ET CULTURELS

À la Salle communale de Quenast

S 19 14h30

NOCES DE PORPHYRE

À la Salle communale de Quenast

S19 et D20

SOUPER « FÊTE DE WALLONIE »

Organisé par le Coq Hardi
À la Salle du Cercle

J 24 13h30

THE DANSANT

Avec les Blues Boys
À la Salle communale de Quenast
Infos : 067/63.70.67

S 26 dès 18h

SOUPER AUX FROMAGES

Organisé par l'Association des parents
De l'Ecole communale de Bierghes
À la Salle communale de Wisbecq
Infos : 0479/461.464

S 26 18h

SOUPER CHICONS AU GRATIN

De et à la Résidence d'Arenberg

D 27 16h

SPECTACLE JEUNE PUBLIC

« Baraque foraine ! » par les Ateliers
de la Colline
À la Salle communale de Quenast dès 6 ans
Infos : 067/63.70.67

Activités du Comité Animation Village de Quenast

Infos : **0470/214.301**

08/07 : Sortie à Boudewijnpark - PAF : 22 €

10/07 et 11/07 dès 18h : Repas Boulettes
sauce tomate / vol au vent frites

11/07 : Goûter dansant - PAF : 6 € (tarte et
café offert)

15/07 : Sortie à la mer - cuistax ou cinéma
et bowling - PAF : 15 €

22/07 : Sortie à Walibi - PAF : 30 €

29/07 : Sortie à Huizingen ou à la piscine
d'Enghien - PAF : 7 €

05/08 : Sortie à Bellewaerde - PAF : 35 € Ou
lazer game + cinema - PAF : 20 €

15/08 : Brocante sur la Grand Place de Quenast -
PAF : 5 € l'emplacement de 3 m

19/08 : Sortie à Clairefontaine ou Goolfy
mini-golf fluo - PAF : 10 €

26/08 : Sortie à Bobbejaanland - PAF : 30 €

Le prochain « Rebecq à la une »
sortira en septembre 2015
Merci de nous communiquer vos
informations et le calendrier de
vos activités avant le 1^{er} août
à sarah.berti@rebecq.be

Service communication
Administration communale
Rue Docteur Colson 1 - 1430 Rebecq

Graphisme : www.ATdesign.be
Rédaction : Sarah Berti